

Pour la rentrée scolaire **2018-2019**, Droits d'inscription, frais de formation et de scolarité :

Moniteur Educateur en situation d'emploi/contrat professionnalisation : 1^{ère} année : 6 006 €-2^{ème} an. : 6 344 € soit un total de **12 350 €**

Educateur Spécialisé en situation d'emploi : 1^{ère} année : 7 035 €-2^{ème} an. : 7 245 €- 3^{ème} an.: 7 470 € soit **21 750 €**

Educateurs Spécialisé en contrat professionnalisation : 14 715 €(coûts 2^{ème} et 3^{ème} an.)

Educateur de Jeunes Enfants en situation d'emploi – 1^{ère} année : 8 505 €- 2^{ème} an. : 6 195 €- 3^{ème} an. : 7 800 € soit **22 500 €**

Educateurs de Jeunes Enfants en contrat professionnalisation : 13 995 €(coûts 2^{ème} et 3^{ème} année)

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE

*Dans la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif, les stagiaires en contrat de professionnalisation doivent être obligatoirement accompagnés par un professionnel ayant suivi ou étant inscrit à la formation de **tuteur** dispensée par POLARIS Formation Isle ((www.polaris-formation.fr))*

Cette formation , d'une durée de 40 à 80 heures, est pris en charge par Unifaf.

Sont toutefois dispensés de cette formation les tuteurs titulaires du CAFDES, DEI, DEIS, DSTS, CAFERUIS, DEMF, DCS ainsi que les tuteurs ayant suivi la formation de tuteur référent de la branche, maître d'apprentissage, formateur de terrain.